



Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ouvert à la signature du 12 au 15 décembre 2000 à Palerme - Adhésion par la Palestine.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 29 décembre 2017, la Palestine a adhéré au protocole désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de la Palestine le 28 janvier 2018, conformément au paragraphe 2 de l'article 17 du protocole.

